

REUNION DU COMITE DIRECTEUR - PV N° 3 - 2021
VENDREDI 30 AVRIL 2021
EN VISIOCONFERENCE

Président André Giraud

Membres présents du Comité directeur

Daniel Arcuset, Jean-Marie Bellicini, Maryse Breton, Dominique Carlac'h, Claude Cherry, Odile Diagana, Fabrice Dubuisson, Marcel Ferrari, Arnaud Flanquart, Cécile Gilroy-Tatia, Jean-Jacques Godard, Christine Godbillot, Jean Gracia, Michel Huertas, Muriel Hurtis, Hervé Jacquot, Emmanuelle Jaeger, Françoise Jeante, Elisabeth Lagier, Kevin Legrand, Stéphanie Mallet, Christine Mannevy, Alain Martres, Valérie Pasquier, Martine Prévost, Frédérique Quentin, Bénédicte Roze, Lahcen Salhi, Jean Thomas, Anne Tournier-Lasserre, Jacques Tuffière, Didier Vareecke, Christine Virlouvét, Patricia Zuger

Membres Excusés

Yves Boisserie (pouvoir à Emmanuelle Jaeger), Alain Talarmin (pouvoir à Didier Vareecke)

Assistent

Présidents de ligues

Jean-Marc Beraud (BRE), Alain Bulot (BFC), Alain Butte (CEN), Thierry Collignon (NOR), Jean-Pierre Déloy (G-E), René Meyer (N-A), Serge Mottier (P-L), André Olive (OCC) et Jean-François Rouille (PCA)

Présidents de commissions

Solange Carfantan (CFB), Christian Charpentier (CES), Sylvain Collette (CNDC), Michaël Conjungo (CNA), Frédéric Daille (COT), Gilbert Marcy (CNSE et CAS), Michel Marle (CPD), Philippe Pellois (CNR), Dominique Plée (CNM), Michel Samper (CED) et Luc Vollard (CDH)

Autres

Éric Albert (GTM), Anne Barrois-Chombart (DTN), Denis Chaillou (Commissaire aux comptes), Philippe Chaput (GTAC), Frédéric Chartier (DG), Marc De Monvallier (DG), Jean-Pierre Fournery (Conseiller du Président), Benoît Garnier (DG), Joël Jollit (OD Première instance), Philippe Leynier (DTN), Souad Rochdi (DG), Cécile Veyrier (DTN), et Pierre Weiss (Conseiller du Président)

Excusés

Florence Colle (CM), Dominique Duvigneau (CNE), Nicole Filippi (COR), Paul Poaniéwa (N-C)

Secrétaire de séance Claudine Rémond

- Début de la séance à 17h00 -

1. Ouverture par le président André Giraud

Le Président remercie toutes les personnes présentes et invite le secrétaire général, Jean-Marie Bellicini à lister les présents et à dérouler l'ordre du jour de la réunion.

2. Approbation du PV du comité directeur du 26 mars 2021

Jean-Marie Bellicini indique que différentes demandes de modifications ont été prises en compte. Toutes ne l'ont pas été, après une nouvelle écoute de la totalité de l'enregistrement.

Le Président soumet donc à l'approbation du comité directeur le PV de la réunion du 26 mars 2021 ainsi modifié.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

3. Intervention du Président

- André Giraud félicite tout d'abord Emmanuelle Jaeger qui vient d'être intégrée comme représentante française au sein du groupe « Women Leadership » et Kevin Legrand qui travaillera comme stagiaire pendant 6 mois au siège de European Athletics à Lausanne.

- Le Président se réjouit ensuite du partenariat FFA – L'Equipe – Sportall, qui vient d'être signé. Il souligne le travail remarquable de la directrice générale et remercie toutes les personnes qui ont travaillé depuis des mois sur ce projet.

➔ voir lien

Il reviendra sur ce partenariat lors de son intervention au point 6.2, tout comme la directrice générale lors de son intervention.

- André Giraud revient ensuite sur les dernières annonces gouvernementales, concernant la reprise des activités sportives.

La première bonne nouvelle est que le directeur des Sports, Gilles Quénéhervé, vient de confirmer l'autorisation, à partir du 1^{er} mai, de la tenue de nos meetings flash. La liste élargie des athlètes autorisés à participer à ces meetings, est en train d'être finalisée par la DTN.

La deuxième bonne nouvelle est qu'à partir du 19 mai prochain, tout le monde pourra reprendre les compétitions piste, en respectant, bien sûr les protocoles sanitaires qui seront alors en vigueur.

Le Président précise qu'il a fallu beaucoup travailler pour obtenir ces avancées positives. Il remercie la CSO, le CNDLT, ainsi que la DTN, pour leur collaboration au cours de cette période compliquée.

Par ailleurs, Michel Marle et Jean Gracia ont participé à une réunion concernant de nouvelles directives à mettre en place dans la lutte contre le dopage.

Une réunion au sujet de la lutte contre les violences sexuelles a également été organisée par le ministère. Ce sont des points importants dont la Fédération continue à se saisir.

- Il y a malheureusement aussi, de moins bonnes nouvelles. La ministre déléguée chargée des Sports a annoncé, sans concertation, la suppression de 120 postes de CTS tous sports confondus. Une réunion de crise s'est tenue au CNOSF avec 108 présidents de fédérations. Des propositions ont été envoyées à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. On attend les réponses qui seront apportées à nos demandes.

Anne Barrois-Chombart abordera ce sujet lors de son intervention.

- Des divergences existent aussi avec le ministère à propos des critères concernant le projet de « Pass' sport » et les conditions d'éligibilité aux aides financières (quotient familial 600€) pour les jeunes pratiquants. Les critères sont à la fois, financièrement très restrictifs et, administrativement très contraignants (remboursement des clubs par le compte « asso »). La proposition que les présidents de fédérations ont faite, est tout simplement de se baser sur l'allocation de rentrée scolaire et d'avoir des tiers payeurs pour les clubs qui n'ont pas de compte « asso » (seuls 20 000 clubs sur 170 000, - toutes fédérations - ont un tel compte.

- Le Président souligne également que le fonds de compensation pour la perte de licences, n'est budgété qu'à hauteur de 10 millions d'euros au lieu des 20 millions initialement annoncés. Les courriers annonçant aux fédérations la somme qui leur a été attribuée, sont en train d'être expédiés. Tout a été décidé sans concertation.

- André Giraud évoque ensuite l'athlétisme en milieu scolaire qui se met peu à peu en place ainsi que les projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour lesquels la Fédération a été retenue avec sept autres fédérations. C'est un projet ambitieux relatif à l'emploi dans le cadre de l'athlétisme dans les quartiers. Le Président remercie Lahcen Salhi qui suit ce dossier.

- André Giraud évoque ensuite les travaux du Collectif des évènements sportifs outdoor (Ceso), avec l'implication importante de Florence Colle, présidente de la commission médicale. Elle a travaillé avec les autres fédérations concernées (triathlon, cyclisme, course d'orientation) sur un projet de protocole sanitaire pour la reprise des compétitions. Là aussi, nous attendons un retour du Ministère. On a vraiment l'impression qu'il y a un problème de communication avec notre ministère de tutelle.

- Le Président remercie toutes les commissions dont on voit qu'elles travaillent beaucoup quand on lit les PV qui contiennent de nombreuses informations. Cela reflète, dans cette période compliquée, l'engagement de tous pour le développement de l'athlétisme.

Il remercie également le secrétaire général qui effectue un travail considérable et essaie de répondre aux mieux à de très nombreuses sollicitations. André Giraud remercie également les membres du Secrétariat général, ainsi que Jean-Marc Béraud, président du CNDLT et Fabrice Dubuisson qui pilote le groupe de travail « comités départementaux ». Nous avons en effet besoin de relais afin de travailler ensemble avec les structures déconcentrées.

Le Président remercie enfin Arnaud Flanquart et son équipe qui travaillent à la mise en œuvre du programme « Impulsion 2024 ».

- Le Président se réjouit du soutien de la Région Île-de-France pour la semaine de l'athlétisme à Evry-Bondoufle, avec diverses animations et, en point d'orgue, les 9, 10 et 11 juillet, les championnats de France U18 et U20, puis l'open de France les 17 et 18 juillet.

- André Giraud rappelle que le 14 avril dernier, nous étions à J-100 de l'ouverture des JO. Un vote des athlètes aura lieu en juin prochain pour désigner les porte-drapeaux. Nous présenterons deux candidats : Mélina Robert-Michon et Renaud Lavillenie respectivement pour les femmes et les hommes.

- L'assemblée générale de la Mutuelle des sportifs aura lieu le 23 juin prochain. Seront titulaires : Daniel Arcuset, Jean-Marie Bellicini, Jean Gracia et Emmanuelle Jaeger. Les suppléants seront Jean-Jacques Godard, Alain Martres, Anne Tournier-Lasserre et Christine Virlovet.

Avant de conclure son intervention, André Giraud rappelle que le comité directeur de ce jour sera essentiellement consacré aux finances.

A ce sujet, il indique, suite à une demande de Daniel Arcuset, qu'il n'y a aucune obligation légale d'organiser des consultations pour des appels d'offre. Cela a déjà été dit lors du précédent comité directeur. Cependant, même si ce n'est pas une obligation, le Président rappelle une nouvelle fois que la Fédération a choisi de suivre les préconisations des différents rapports (Cour des comptes, Inspection générale) et de procéder à des mises en concurrence lorsque la FFA fait appel à des prestataires.

A ce sujet, il est clair que le rôle des prestataires est de nous conseiller, par exemple dans la mise en œuvre de projets, d'actions, mais pas de décider à la place des élus. Les prestataires ont seulement des missions opérationnelles, mais en aucun cas stratégiques.

A ce jour, la Fédération compte une dizaine de prestataires : photographes, chronométrie, événements TV, accueil, ménage, etc.

Cela permet d'optimiser notre masse salariale et d'avoir plus de réactivité et d'agilité.

Pour répondre, en outre, à une demande de précision de Daniel Arcuset, le Président indique que, pour des marchés plus importants, une commission d'appel d'offres va être créée.

Daniel Arcuset remercie le Président pour ses réponses et explique qu'il a posé ces questions parce qu'il avait vu sur le site fédéral un appel d'offre pour la consultation d'une agence spécialisée au sujet de la mise en œuvre du plan de développement. Il confirme que « ce n'est pas l'agence qui va redéfinir les priorités, mais que la technicité, le savoir-faire d'une agence professionnelle peut nous permettre d'avoir des éléments qui permettent de redéfinir, d'accompagner et d'évaluer ce qui mérite de l'être ».

Il rappelle également sur le même sujet l'action qu'il avait menée, il y a quelques années, dans un secteur dont il avait la charge.

« Tout cela méritait d'être dit de façon à ce que tous les membres du comité directeur le sachent. »

Martine Prevost intervient au nom de la commission médicale sur les gestes barrière qui doivent toujours être respectés, mais de nouvelles préconisations vont sans doute être mises en place car les jauges vont évoluer.

On parle de « Pass sanitaire » : il serait souhaitable qu'on puisse présenter, soit un certificat de vaccination, soit un test PCR qui, il faut le savoir, coûte à la société environ 70 euros. Nos juges, qui sont nombreux à avoir plus de 55 ans, doivent donc impérativement se faire vacciner ainsi que, plus généralement, un maximum de personnes susceptibles d'intervenir sur un stade, d'autant plus que la vaccination va être peu à peu ouverte à la quasi-totalité de la population.

4. Intervention du secrétaire général

Jean-Marie Bellicini confirme une activité administrative très dense et insiste sur la nécessité de bien respecter les règles de correspondance déjà évoquées lors du bureau fédéral du 22 avril dernier.

4.1 Règles de correspondance

Suite à certaines difficultés administratives qui auraient facilement pu être évitées, Jean-Marie Bellicini rappelle **certaines règles au niveau de la correspondance** de la Fédération.

- Toutes les correspondances à destination des ligues, des comités départementaux et des clubs sont **du ressort exclusif du secrétaire général** au moyen de circulaires – voire de notes spécifiques – Il y est parfois demandé de mettre les clubs en copie.

- Pour être traités correctement, les projets de circulaire doivent lui être transmis 10 jours en amont.
- Ceci veut dire qu'il n'y a **pas d'envoi direct dans les clubs à partir du SIFFA** (seul moyen de toucher directement les clubs) **à l'initiative de qui que ce soit**, sans que le SG n'en soit informé et qu'il ait donné son aval.
- Les présidents des commissions nationales, des comités et des groupes de travail peuvent correspondre avec les commissions régionales ou structures correspondantes, mais il convient **absolument de mettre en copie** le secrétariat général, de même que les présidents des structures déconcentrées correspondantes. Donc, pas de correspondance directe avec les structures déconcentrées, encore moins avec des collectivités !
- Toute réponse à une question d'un club ou d'une personne, envoyée par des services fédéraux devra obligatoirement mettre en copie les présidents des structures déconcentrées correspondantes. Si on estime que c'est au comité départemental ou à la ligue de répondre, la question leur est transmise en informant l'auteur de la question et le secrétariat général est mis en copie.
- Les correspondances entre les services de la FFA et celles des structures déconcentrées se font directement entre elles.

Ces règles seront complétées afin de correspondre à tous les cas de figure, ceci en vue d'une meilleure efficacité.

Et pour mémoire, une commission de la Fédération fait partie de la Fédération ; elle s'inscrit dans une logique collective de développement de l'athlétisme en appliquant ses prérogatives et en respectant celle des autres.

4.2 Assemblée générale de la FFA

Jean-Marie Bellicini précise les horaires qui ont été adaptés au mieux aux décalages horaires des ligues ultramarines (cf. tableau ci-dessous).

La convocation a été envoyée (cf. circulaire n° 19 du 26/04/2021 → [voir lien](#))

L'ordre du jour a été adopté lors du comité directeur du 26/03/2021.

Les documents (PV, documents financiers, etc.) et autres précisions seront mis en ligne environ 15 jours avant l'AG.

4.2 | HORAIRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Fort-de-France Pointe-à-Pitre	Cayenne	Paris	Saint-Denis	Nouméa	Tahiti
1	2	7	9	16	19
2	3	8	10	17	20
3	4	9	11	18	21
4	5	10	12	19	22
5	6	11	13	20	23
6	7	12	14	21	24
7	8	13	15	22	1
8	9	14	16	23	2
9	10	15	17	24	3
10	11	16	18	1	4
11	12	17	19	2	5
12	13	18	20	3	6
13	14	19	21	4	7
14	15	20	22	5	8
15	16	21	23	6	9
16	17	22	24	7	10
17	18	23	1	8	11
18	19	24	2	9	12

Réunion du Comité directeur 30 avril 2021 12

4.3 Assemblée générale des ligues - Représentations du Président

Les délégations concernent, dans la mesure du possible, des personnes impliquées dans les ligues où elles sont licenciées.

4.3 | REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES LIGUES

Date	Ligue	Représentant
27-mars	Bourgogne Franche Comté	MANNEVY Christine
26-avr	Centre Val de Loire	VIRLOUVET Christine
12-mai	Bretagne	VAREECKE Didier
15-mai	Sud Provence Côte d'Azur	FERRARI Marcel
21-mai	Occitanie	THOMAS Jean
22-mai	Grand Est	BELLICINI Jean-Marie
22 ou 29 mai	Corse	HUERTAS Michel
29-mai	Normandie	TALARMIN Alain
29-mai	Île de France	FLANQUART Arnaud
29-mai	Nouvelle Aquitaine	PREVOST Martine
29-mai	Pays de la Loire	CARLAC'H Dominique
04-juin	Auvergne Rhône Alpes	MARTRES Alain
05-juin	Hauts de France	JAEGER Emmanuelle

Réunion du Comité directeur 30 avril 2021 14

4.4 Secrétariat général - Rappel du rôle du Secrétariat général

Titre V - Secrétariat général Article 41 - RI

Secrétariat Général 41.1 Le Secrétariat Général est composé du Secrétaire Général, du Secrétaire Général adjoint, de deux Vice-présidents délégués au maximum, du Trésorier Général, du Directeur Général et du Directeur Technique National. Il est piloté par le Secrétaire Général et le Directeur Général.

41.2 Le Secrétariat Général est chargé d'assurer le suivi des affaires courantes et de préparer l'examen de celles qui présentent un caractère d'urgence.

Il assure la veille permanente des travaux des Commissions Nationales et des Comités. Il est également chargé du suivi des Ligues régionales et des Comités territoriaux et départementaux.

Il assure le suivi des projets administratifs, stratégiques, sportifs, évènementiels et de développement.

Il assure le lien indispensable entre les élus, la Direction Générale et les membres de la Direction Technique de la Fédération.

41.3 Il se réunit, en principe, deux fois par mois sur convocation du Secrétaire Général ou du Directeur Général. 41.4 Il rend compte de son activité au Bureau Fédéral.

4.5 Informations diverses

OFA : équivalences

Christine Virlovet confirme que seules les appellations des différentes fonctions changent ; les diplômes obtenus auparavant restent valides. Le tableau ci-dessous précise les équivalences qui ne modifient en rien le nombre de points attribués aux clubs

NOUVEAUX DIPLOMES	POINTS	ANCIENS DIPLOMES DE NIVEAU EQUIVALENT
Dirigeant adjoint	15	Dirigeant 1er degré régional
Dirigeant	21	Dirigeant 2ème degré fédéral
Dirigeant expert	30	Dirigeant 3ème degré expert
Assistant encadrement sportif	8	
Initiateur	15	Entraîneur 1er degré
Animateur		
Educateur		
Entraîneur	21	Entraîneur 2e degré
Coach		
Entraîneur expert	30	Entraîneur 3e degré
Juge assistant	8	Officiel technique départemental
Assistant secrétariat informatique		
Juge	15	Officiel technique régional
Opérateur du secrétariat informatique		
Compilateur		
Chef juge	21	Officiel technique fédéral
Coordonnateur du secrétariat informatique		
Compilateur référent		
Juge arbitre	30	Juge arbitre général
Administrateur référent du secrétariat informatique		Secrétaire informatique de compétition national
Assistant événementiel	8	Animateur-commentateur départemental
Speaker départemental		Délégué antidopage (CAD)
Escorte contrôle antidopage		
Référent événement	15	Animateur-commentateur régional
Speaker régional		Délégué escorteur (CAD2)
Délégué fédéral contrôle antidopage		
Directeur d'organisation	21	Animateur-commentateur fédéral
Speaker national		Délégué expert (CAD3)
Délégué expert contrôle antidopage		
Speaker expert	30	Animateur-commentateur expert

25

Daniel Arcuset remercie Christine Virlovet et indique qu'il s'agissait d'un « sujet problématique, pas simple à résoudre », sur lequel il avait travaillé en 2019 avec Sylvain Colette car « c'était un problème technique dans la base concernant la gestion pour le classement des clubs ».

C'était aussi un problème pour l'homologation des records, puisque c'étaient les anciennes appellations ou les anciens diplômes qui étaient affichés. Il était donc important de mettre à jour les documents qui sont sur le site fédéral. Daniel Arcuset se réjouit de voir qu'une solution simple a été trouvée, permettant de bien identifier les correspondances.

Charte d'éthique et de déontologie

Alain Martres informe que le CNOSF a choisi la charte d'éthique et de déontologie de la Fédération pour servir de base de travail pour un projet européen, susceptible d'entrer dans le « programme héritage ». Ce choix met en valeur ce document rédigé par le comité d'éthique.

Il annonce également que la Fédération vient de signer une convention avec l'association « Colosse aux pieds d'argile (Capa) » dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles, sujet sur lequel le ministère demande beaucoup de réactivité.

Des précisions seront données ultérieurement sur les possibilités de formation, d'utilisation de documents dont les ligues, voire les comités départementaux, pourraient bénéficier dans le cadre de la convention avec Capa.

4.6 Groupe de travail « comités départementaux »

Fabrice Dubuisson rend compte de l'enquête très conséquente (90 questions réparties dans 8 rubriques) qu'il a envoyée aux 94 comités départementaux pour mieux connaître leur fonctionnement. Il est

particulièrement satisfait du pourcentage de réponses (près de 90%). Fabrice Dubuisson commente rapidement les résultats dont chacun peut prendre connaissance (voir annexe).

André Giraud remercie Fabrice Dubuisson pour ce travail important qui permet d'être plus proche de nos territoires...

Daniel Arcuset prend la parole pour indiquer qu'une enquête sur le déploiement du plan de développement avait été menée en 2019 auprès des structures déconcentrées et des clubs. Il est d'avis qu'il serait intéressant de croiser les informations de ces deux enquêtes et suggère de « rediffuser » les résultats de l'enquête de 2019 dans les structures déconcentrées.

5. Intervention du trésorier général

Jean Thomas annonce qu'il présentera et commentera les documents financiers que chacun a reçus. Ces documents seront ensuite transmis, avec l'accord du comité directeur, à l'assemblée générale pour approbation.

L'intervention comprendra 4 parties. Les documents seront partagés sur l'écran et le trésorier commentera les chiffres les plus significatifs.

- **La 1^{ère} partie** portera sur les états comptables et fiscaux comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, c'est ce que l'on appelle aussi la plaquette annuelle des comptes. L'évolution sur 4 ans des principaux indicateurs sera présentée sous forme graphique.
- **La 2^{ème} partie** sera consacrée à la présentation par chapitre analytique de l'année 2020 comparée avec le budget prévisionnel et le réalisé 2019.
- **Dans la 3^{ème} partie**, ce sera la présentation analytique du budget prévisionnel 2021 sous la forme du même tableau synthétique.
- Enfin conformément au règlement intérieur, le comité directeur se prononcera sur les propositions de différents tarifs : la licence, la cotisation clubs et le montant des aides aux licences dans les ligues ultramarines.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Jean Thomas tient à remercier la directrice générale, le personnel du pôle comptabilité gestion, la DTN ainsi que les directeurs de pôles pour leur aide dans l'établissement de ces documents.

5.1 Etats comptables et fiscaux au 31/12/2020

Chacun a reçu la plaquette complète, comprenant les annexes légales ainsi que les détails de tous les comptes avec le comparatif 2020/2019.

Il s'agit de la présentation légale, conforme au Plan comptable général et à sa nomenclature ; elle diffère de la présentation analytique où les produits et charges sont regroupés par lignes budgétaires correspondant aux grands secteurs d'activité de la FFA.

Quelques commentaires sur le bilan

Son total est de 13,205 M€ contre 11,845 M€ en 2019 soit une augmentation de 1,360 M€. Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 482.000 € dont 385.000 de logiciels et 86.000 de matériel informatique.

Le total des immobilisations nettes après amortissement est de 2,351 M€, dont 1,184 M pour les bureaux du siège fédéral dont la valeur vénale est estimée à environ 6 M€. Les disponibilités au 31 /12/2020 s'élevaient à 4,740 M€, soit 338.000 € de plus que l'année précédente, et dans

le même temps nos créances sont en augmentations de 1,114 M€. L'actif circulant passe de 9,418 M à 10,853M, en augmentation de 1,4M.

En ce qui concerne le passif, les fonds propres passent de 382.000 € à 2,018 M, suite au résultat net de l'exercice de 1,636 M.

Les provisions pour risques augmentent de 210.000 €.

Des fonds dédiés ont été comptabilisés pour 330 000 € correspondant à une partie de la subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) non utilisée en 2020 et reportée en 2021 en prévision des JO.

Le total des dettes est en diminution de 820.000 €, dû à la baisse des produits constatés d'avance, dont les licences qui sont proratisées à hauteur de 8/12ème sur l'exercice suivant.

Quelques commentaires sur le compte de résultat

- D'abord un commentaire général : comme l'ensemble des activités nationales, l'activité 2020 de la Fédération a été très impactée par les mesures sanitaires dues au coronavirus et les documents financiers reflètent cette baisse importante de notre activité avec, notamment, l'annulation de nombreux événements.
- **L'ensemble des produits d'exploitation** s'élève à un peu plus de 19M € contre près de 25M en 2019, soit une baisse de 23 %. Dans le détail, on retiendra que la subvention de l'ANS est restée stable, en rappelant qu'une partie n'ayant pu être utilisée, a été comptabilisée en fonds dédiés pour un montant de 330 000 €, reportés sur des actions en 2021.

Par ailleurs, une aide aux grands événements sportifs internationaux de 400.000 € nous a été attribuée au titre de l'héritage Paris 2020. Les subventions des collectivités locales et territoriales sont en baisse de 321.000 €, soit près de 40% (ceci est la conséquence des nombreuses annulations d'événements). Quant aux partenariats privés, la baisse est de 1,6 M€ soit 30%. Les ressources propres sont en baisse de 3,8 M€ soit 27%.

Concernant le produit des licences, la baisse est « limitée » à 320.000 € du fait de la proratisation et ne reflète pas la perte effective de 17 % des licenciés sur la saison sportive. Après prise en compte des produits exceptionnels (reprise de provisions), le total des produits s'élève à 19,7 M€ contre 25,2 M en 2019.

- **Les charges d'exploitation** baissent de 32,2 % soit 7,7 M€, passant de 23,9 M€ à 16,2 M. Hormis les amortissements, l'ensemble des charges est en forte diminution. Ainsi les autres achats et charges externes baissent de 4M8 soit 41 %, dont 3M238 de baisse pour les déplacements, hébergement et restauration. Le poste salaires et charges sociales est également en baisse de 1M369, ceci étant dû au recours au travail partiel et aux dispositifs d'aides et allègements de charges mis en place par l'Etat.

Au final, le résultat d'exploitation courant de l'année fait apparaître un résultat positif de 2,860 M contre 785.000 € l'an dernier.

Quant aux produits et charges exceptionnels, un certain nombre de créances anciennes déjà provisionnées ont été passées en pertes. On retrouve d'ailleurs la reprise de provisions en produits exceptionnels. Enfin, des provisions pour risques et pour créances incertaines ont été constituées à hauteur de 903.000 €. En conclusion, et après prise en compte du résultat financier et des fonds dédiés, le résultat net s'établit à 1M636.405 €, ce qui nous permet ainsi de voir nos fonds propres dépasser les 2M d'€ et d'aborder de façon plus sereine l'année 2021.

Présentation des comptes 2020 par chapitre analytique

Le document synthétique en 2 parties (produits et charges) permet de comparer le réalisés 2020 avec le budget 2020 et il a semblé intéressant d'y ajouter les chiffres du réalisé 2019 afin d'avoir une vue plus complète.

1°) Concernant les produits

- Les subventions de l'ANS s'élèvent à 3M359, du fait d'actions reportées en 2021 et qui sont traitées comme des fonds dédiés, ceci en accord avec l'ANS. Ce chiffre est très proche du montant budgété de 3M340, mais en baisse par rapport à 2019 : 3M962.
- Les subventions des collectivités ont baissé de 40% par rapport à 2019 du fait de l'annulation de nombreux évènements. Leur montant de 522.000 € est proche du budget de 570.000 €.
- Les partenaires privés sont en baisse de 1M6. C'est principalement dû au retrait de notre partenaire Altice SFR, ainsi qu'aux pénalités d'autres partenaires, suite à l'annulation d'évènements majeurs. Ce poste est inférieur de 500 000 € par rapport au budget prévu.
- Les licences n'apparaissent en baisse que de 334.000 €, du fait que les 8 premiers mois de 2020 étaient couverts par les 8/12^è des licences prises entre le 1/9/2019 et 31/12/2019 (ce qui représente environ 80% du total de la saison) et à cette époque, on ne parlait pas de crise du Covid.
- Les autres ressources propres sont en baisse importante de 3,4 millions, dont presque la moitié est due à l'annulation du Meeting Diamond League de Paris ; le reste concerne les ventes aux adhérents, la billetterie, la formation, les remboursements divers. Sur l'ensemble de ces postes, on est bien en-dessous du budget.
- Les produits exceptionnels représentent des reprises de provisions sur créances et la dernière ligne concerne la refacturation à Paris 2020 du personnel fédéral mis à sa disposition pour 409 000 €.

Au total, on constate une baisse de nos produits de 6M4, ce qui nous amène à un budget 2020 inférieur à 20 millions alors que nous étions au-dessus de ce seuil depuis de nombreuses années.

2°) Concernant les charges

Les baisses que nous constatons, sont la conséquence directe de l'arrêt quasi total de l'activité en 2020, ceci, dans tous les secteurs, à l'exception du chapitre 9, qui ne comprend quasiment que des frais fixes de fonctionnement du siège. Par rapport au budget 2019, les baisses restent contenues du fait que ce budget 2020 a été réalisé en septembre, alors que l'année était bien entamée. Nous avons donc déjà une idée assez précise des conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, pour les chapitres 1 et 2 qui représentent 1/3 du budget, les chiffres 2020 ne sont pas très éloignés des montants budgétés.

Un mot sur la ligne salaires et charges (comprenant le personnel mis à disposition de Paris 2020) qui passe de 5,826 millions à 4,526 millions. On peut dire que la Fédération a su s'adapter à cette crise et à la baisse d'activité, en ayant recours aux différentes mesures destinées à minimiser son impact sur les salaires (recours au travail partiel et aux mesures d'aides gouvernementales).

Pour les 3 dernières lignes, il s'agit de compléments de provisions pour 399.000 €, de pertes exceptionnelles pour 196.000 € et de créances passées en pertes mais déjà couvertes par des provisions pour 596.000 € (cette perte se neutralise avec le chiffre de reprise de provisions qui figure dans les produits exceptionnels).

En conclusion, ce complément de provisions vient consolider nos fonds propres au passif.

André Giraud remercie le trésorier pour cette présentation exhaustive. Il se réjouit du bon résultat final, mais indique qu'on en aura bien besoin pour 2021. Il fait part du différend qu'il a eu avec le président du CNOSF sur les modalités de calcul du fonds de compensation pour perte de licences. La période prise en compte par l'Etat et acceptée par le CNOSF est défavorable à notre Fédération et à quelques autres. La temporalité, au niveau de la période de prise de licence, n'est pas la même pour toutes les fédérations.

Jean-Jacques Godard demande pourquoi, dans les contrats avec nos partenaires, les pertes dues au Covid, ne sont pas prises en compte par les assureurs.

Souad Rochdi explique qu'il n'y a plus de clause « événement exceptionnel » depuis l'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) qui a sévi en 2016. Les épidémies ne constituent plus un « cas de force majeure » pour les assureurs.

Daniel Arcuset fait remarquer que la plaquette initialement envoyée ne contenait qu'une page sur deux. L'erreur technique a heureusement été corrigée ensuite. Il a bien noté les explications données sur les produits constatés d'avance et demande des précisions sur les trois salaires les plus élevés.

Jean Thomas reconnaît qu'il a fallu, dans les derniers jours, travailler dans l'urgence. Il remercie le pôle gestion-comptabilité et indique que les quelques compléments manquants seront ajoutés dans la plaquette mise aux normes.

Le commissaire aux comptes, Denis Chailloux confirme qu'il reste quelques petites choses à modifier, mais que cela ne modifiera pas le résultat final.

Frédéric Chartier indique que la présentation sera revue, sans que cela change les données chiffrées.

Approbation des comptes 2020 à l'unanimité, pour transmission à l'assemblée générale.

5.2 Budget prévisionnel 2021

C'est le même document synthétique que précédemment, auquel a été ajoutée la colonne budget 2021, ce qui permet de comparer les chiffres avec ceux de 2020.

En ce qui concerne les produits

- Les subventions ANS de 3M923 tiennent compte de la reprise des fonds dédiés de 2020.
- Les subventions des collectivités sont chiffrées à hauteur de 875 000 €, en espérant que nos événements pourront tous être organisés.
- Les partenariats privés s'élèvent à 4,7 millions ; ils se décomposent en cash à hauteur de 3,2 millions et en échange de marchandises (VIK) pour 1,5 millions.
- Le total des licences et cotisations clubs, se monte à 8M350, soit presque 1M de moins qu'en 2019. Cela traduit l'impact de la crise sanitaire. La baisse des licences est aujourd'hui d'environ 17%. Le trésorier général a pris en compte une reprise, espérée importante, à la rentrée de septembre avec toutefois un chiffre légèrement inférieur de 5% à celui de 2019. Toutes les actions qui seront mises en place d'ici septembre, devraient permettre d'approcher le nombre de 306 000 licences que nous avons à fin août 2019. Aujourd'hui, nous sommes à 254 000 licences. Restons optimistes et mettons tout en œuvre pour retrouver nos chiffres passés !

- Les autres ressources propres sont budgétées à 3M118, chiffre bien supérieur au réalisé 2020 même si cela reste inférieur à 2019, du fait que nous sommes déjà fin avril et que nous avons des incertitudes sur la billetterie de nos prochains événements.
- Au final, le total du budget 2021 se situe au-dessus de 21 millions ce qui est plus conforme à l'image de la Fédération auprès de nos partenaires et des institutions.

En ce qui concerne les charges

Championnats d'athlétisme piste : avec 3M845, on retrouve le niveau de 2019 avec l'espoir de pouvoir organiser tous nos événements.

Collectif équipes de France : compte-tenu des contraintes budgétaires, nous avons eu plusieurs réunions autour de ce budget : des efforts ont été consentis par la DTN et je l'en remercie. A noter que pratiquement tous les stages et compétitions internationales sont maintenus, comme envisagé dans le budget initial. Le budget est de 6M373.

Pour les jeunes : le montant budgété est de 355.000 €, très proche du chiffre de 2019.

En ce qui concerne le running : rien de comparable avec 2020 ; on propose un budget de 1,387 millions contre 624 000 € en 2020, mais on est un peu en dessous de 2019.

Pour l'athlé santé loisirs : le budget s'établit à 239.000 € ; on se situe entre le chiffre de 2020 et celui de 2019.

Pour la formation : un budget de 759.000 € est proposé, proche du chiffre 2019 et évidemment très supérieur à 2020.

Structuration des clubs : budget de 1M506, comprenant la labellisation pour 400.000 € comme les autres années ; ce chiffre est également proche du budget 2019.

Pour les structures fédérales, on a un budget de 195.000 € qui tient compte de la situation sanitaire et de l'organisation des réunions, prioritairement en visioconférence.

Administration générale : on continue à mieux maîtriser nos charges fixes avec notamment la fin du loyer du 9 av. Pierre de Coubertin, soit 150.000 € d'économie, mais il y a d'autres économies sur les achats, la téléphonie, la dématérialisation et le pack informatique. Ainsi, le budget proposé de 1M786 se situe en dessous du réalisé de 2020.

CNOSF : il s'agit de la contribution à une caisse de solidarité au profit des fédérations qui ont accepté de traiter avec l'équipementier du CNOSF pour les JO de 2024. Cela représente 100 000 € pendant 4 ans.

Les salaires et charges : 4M8 contre 5M8 en 2019 (comprenant les salariés FFA mis à disposition de Paris 2020). Ce chiffre budgété tient compte d'allègement de charges jusqu'en juin mais aussi d'une bonne adéquation des ressources humaines.

Enfin, une provision pour aléas de 300 000 € a été budgétée.

Comme vous le constatez, ce budget 2021 n'est pas équilibré et fait apparaître une insuffisance de 925.000 €. En début d'année, ce chiffre avait été annoncé bien supérieur, mais grâce aux efforts et à la solidarité de tous les services et de tous les acteurs de la Fédération, on a réussi à limiter cette insuffisance en dessous de 1M€. Ceci devrait nous permettre, à fin 2021, de ne pas entamer nos fonds propres consolidés à fin 2020 et, ainsi, d'afficher une structure financière saine et en progression depuis 4 années (2018-2021).

Le trésorier général termine cette présentation du budget prévisionnel en précisant que sa réalisation est liée au maintien de nos événements nationaux majeurs, mais aussi au maintien des Jeux Olympiques de Tokyo. En effet, dans le cas contraire, nos partenaires appliqueraient les pénalités prévues dans nos contrats, comme cela a été le cas en 2020.

André Giraud remercie Jean Thomas pour cette présentation et rappelle que nous ne pouvons, aujourd'hui, malgré tous les efforts qui ont été consentis, que présenter un budget en déficit, comme la majorité des autres fédérations. Chacun comprendra que la perte de licences a, en effet, fortement impacté nos ressources propres, étroitement liées aux prises de licences.

Odile Diagana demande si les fonds dédiés de 2020, à hauteur de 330K€, sont pris en compte dans le budget 2021. Jean Thomas confirme que c'est bien le cas, une grande partie de cette somme étant fléchée sur la préparation des JO de Tokyo.

En réponse à une autre question, le trésorier précise qu'au 31/12/2020, les fonds propres dépassent légèrement 2 millions d'euros. Si, donc, on arrivait, en 2021, à tenir le déficit autour de 900K€, on resterait en fin d'année à un peu plus de 1 million de fonds propres. Ce serait une très bonne chose dans le contexte actuel.

Approbation du budget prévisionnel 2021 à l'unanimité, pour transmission à l'assemblée générale.

André Giraud remercie les membres du comité directeur pour leur solidarité en ces temps difficiles.

5.3 Montant de la licence 2021-2022

Le Président indique en préambule que la très grande majorité des fédérations ne baissera pas, pour la saison prochaine, le coût de la licence, d'autant plus que des enquêtes ont montré que les familles n'ont, globalement, pas perdu d'argent pendant la pandémie et que l'épargne a flambé.

Diminuer, pour la saison 2021-2022, le prix de la licence, par exemple, de 3 euros (soit 10%), n'aurait aucune signification. Cela n'aurait aucun impact sur les familles. Par contre, ces 3 euros x 300 000 licences représenteraient près d'1 million d'euros de perte pour la Fédération. Proposer 50% de réduction, soit un gain de 15€ sur une année pour un licencié, aboutirait à une perte de 4,5 millions pour la Fédération. Sa survie serait alors en jeu.

André Giraud propose donc de maintenir, pour la quatrième année consécutive, le coût de la licence à 30 euros en précisant que des dispositifs sont prévus pour récompenser toutes les personnes qui se sont licenciées cette année et qui bénéficieront d'avantages (cf. point 6.2).

Approbation du maintien de la licence à 30 euros, à l'unanimité.

5.4 Montant de la licence 2021-2022 Outre-mer

Le Président propose également le statu quo pour les licences des ligues ultramarines qui bénéficient d'aides spécifiques.

Approbation du maintien des tarifs licences propres aux ligues ultramarines, l'unanimité.

Daniel Arcuset se réjouit que ces tarifs aient été présentés et validés, car cela avait été oublié par le passé. « Comme cela, c'est clair, c'est transparent et on voit ce qui est fait pour l'Outre-mer. »

5.5 Montant de la cotisation club

Le Président propose, dans la même logique que précédemment, que l'adhésion club reste au tarif de 140 euros.

Approbation du maintien de l'adhésion club à 140 euros à l'unanimité, pour transmission à l'assemblée générale.

5.6 Montant du droit d'appel et des droits de mutation

Toujours dans la même logique, le Président propose que le montant du droit d'appel reste au tarif de 100 euros.

En ce qui concerne les droits de mutation (voir annexe), Jean Gracia rappelle que le principe d'évolution des droits de mutation a été voté il y a un an, l'objectif étant d'aboutir à un montant unique en 2023 (80 euros). Il y a donc, depuis 2020, des baisses et des hausses selon les catégories.

Approbation des droits de mutation pour la saison 2021-2022 à l'unanimité

6. Licences

6.1 Montant de la licence pour les primo-accédants du 1^{er} mai au 31 août 2021

En préambule, on appellera « primo-licenciée », toute personne n'ayant jamais été licenciée à la FFA, et qui souhaite prendre une licence pour la saison en cours à partir du 1^{er} mai.

André Giraud fait remarquer qu'actuellement, un certain nombre de jeunes, privés de sport depuis de longs mois, frappent à la porte de nos clubs. En outre, les dernières informations que nous avons, laissent espérer une reprise des compétitions pour tous dans les semaines qui viennent.

Le Président est d'avis qu'il faut un geste fort pour accueillir ces personnes qui sont susceptibles de continuer à pratiquer l'athlétisme la saison prochaine.

C'est pourquoi, il a proposé au bureau fédéral qu'une licence particulière, valable quatre mois, du 1^{er} mai au 31 août 2021, puisse leur être délivrée au prix de 10 euros (coût de l'assurance et des frais de gestion).

L'idéal serait que les ligues et les comités départementaux, renoncent à leurs parts respectives, les clubs étant bien sûr libres de faire le geste qu'ils veulent.

André Giraud donne la parole à Jean-Marc Béraud, président du CNDLT. Celui-ci fait part des échanges qu'ont eus les présidents des ligues sur ce sujet. Un large consensus s'est dessiné en faveur de cette licence à 10 euros.

Un débat similaire, organisé par Fabrice Dubuisson, après sondage auprès de présidents de comités départementaux, a également montré qu'une majorité n'est pas opposée à « abandonner » la « part comité ».

De nombreux intervenants prennent tour à tour la parole.

- Pourquoi ne pas étendre cette licence à bas coût aux personnes n'ayant pas renouvelé leur licence, ou au moins à des catégories comme les U18 ou U20 qui pourraient reprendre la compétition ?

La grande majorité des membres du comité directeur est d'avis que cela entraînerait une inégalité de traitement (« on n'est pas aux soldes ») entre ces derniers et les « fidèles », qui ont repris une licence pour la saison 2020-2021.

- Il y a probablement des cas où c'est le club qui a décidé à l'automne d'encaisser la cotisation club, mais n'a pas jugé bon de prendre une licence à une personne qui était pourtant prête à renouveler sa licence.

- Les clubs peuvent aussi s'impliquer et abandonner tout ou partie de leur adhésion. De toute façon, il ne va pas y avoir soudainement des milliers de personnes intéressées.

- Peu nombreux sont les licenciés qui savent que le coût de leur licence se répartit en trois parts, plus l'adhésion au club.

- Il faut espérer que les ligues et les comités départementaux, conscients de l'exigence politique de solidarité, suivront l'avis du comité directeur.

Mais le comité directeur de la Fédération ne peut pas imposer aux ligues et aux comités départementaux de le faire. Le montant de la cotisation des structures déconcentrées est fixé par leurs comités directeurs. On ne peut donc que recommander aux structures déconcentrées d'abandonner leurs parts respectives.

Approbation du principe d'un montant de 10 euros (part fédérale) pour la licence des primo-licenciés ; unanimité moins 2 abstentions

6.2 Projet de « services » aux licenciés à partir du 1^{er} septembre 2021

André Giraud se montre optimiste pour la rentrée de septembre. L'automne sera riche en compétitions, avec, en point d'orgue, les championnats de France de cross.

Mais la Fédération va proposer des actions, pour que les licenciés, anciens et nouveaux, reprennent une activité athlétique.

En premier lieu, il souhaite « récompenser les fidèles » qui ont repris leur licence cette année. Pour ce faire, on pourrait offrir à toutes les personnes licenciées d'ici le 31 août 2021, la gratuité totale d'accès à la plateforme Sportall, et ce, jusqu'au 31 août 2022.

Pour les autres, il faut réfléchir à ce qui pourrait être fait, par exemple, proposer une réduction pour l'accès à la plateforme. Chacun de nous peut faire des propositions et celles qui seront retenues, seront présentées lors de l'assemblée générale du 12 juin.

7. Intervention de la directrice générale

Souad Rochdi prolonge l'annonce du Président sur notre partenariat de diffusion globale et précise quelques éléments de ce partenariat tripartite. Nous nous sommes donc associés à L'Equipe TV, chaîne gratuite, et à Sportall qui est une plateforme numérique. Cette plateforme va nous permettre, entre autres, de développer notre propre chaîne numérique, que nous appelons aujourd'hui provisoirement « athlé.tv ». Nous devons trouver un nom percutant et efficace.

Sans doute, allons-nous organiser une consultation auprès de nos fans, ce qui permettra en même temps de créer l'adhésion et l'appropriation de la chaîne auprès de notre famille. Un lancement officiel est prévu avec une démonstration de la plateforme, vers la fin du mois de mai.

Au sujet de Sportall

Sportall a développé la première plateforme de streaming dédiée au sport en France avec des outils de production adaptés à chaque sport. Sportall a déjà à son actif plus de 20 ayant-droits sportifs multi-écrans et il connaît bien le marché.

Le groupe l'Equipe, qui fait également partie de cette belle aventure, est composé de la chaîne l'équipe TV, le journal, le magazine et le site éponymes. La directrice générale indique que nous serons également accompagnés par Amaury media, la régie publicitaire du groupe dans le cadre, notamment, de la commercialisation des espaces.

Ce partenariat nous permettra de bénéficier d'un plan de promotion garanti par le groupe l'Equipe, très ambitieux, à hauteur de 4 000 000 € sur l'olympiade, ceci au service de toutes nos pratiques puisque nous avons pour but d'en faire profiter tous nos dispositifs.

Aujourd'hui, nous disposons d'un dispositif dit « multi-écrans » com : cela concerne aussi bien la TV que le Web (smartphone) : clé en main, 100% Athlé, accessibilité à tous, même si pour la TV, certains territoires ne sont pas encore accessibles, en particulier, La Réunion ; mais nous allons essayer de trouver des solutions.

Notre objectif était d'instaurer un partenariat dans la durée pour cette olympiade particulière ; avec cette opportunité unique de promouvoir nos événements, mais aussi nos athlètes, nos clubs et nos partenaires pour renforcer notre audience et, ainsi, augmenter notre valeur.

C'est aussi l'occasion, pour nous, d'affirmer, d'affirmer notre place de sport, numéro 1 olympique, à l'aube des JO en France !

Souad Rochdi ajoute avoir voulu insuffler cette volonté d'une large exposition à travers le programme Impulsion 2024. Nous pouvons tous nous féliciter de ce partenariat, au bénéfice de tous les acteurs de l'athlétisme.

La directrice générale souligne que c'est là le résultat du travail acharné des présidents de commissions (la CSO en particulier), de l'ensemble des collaborateurs, de la DTN, des salariés et du groupe animation. En effet, cet automne et cet hiver, nous avons pu produire et diffuser l'ensemble des événements qui ont été maintenus malgré le contexte difficile.

La directrice générale conclut en faisant un point sur l'avancée des différentes transformations au 33 avenue Pierre-de-Coubertin.

La livraison va se dérouler en plusieurs étapes :

- le 3 mai : réception du 1^{er} étage,
- le 10 mai : réception du rez-de stade,
- le 14 mai : réception finale de l'ensemble des locaux.

La restitution définitive des locaux du 9 est prévue le 11 juin... enfin ! Même s'ils nous auront été bien utiles au cours de cette période d'aménagement du 33, les conditions de travail ont été particulièrement difficiles ; un grand merci aux équipes pour leur patience !

Une inauguration symbolique le 19 mai était initialement prévue mais, au regard des nouvelles mesures sanitaires, nous allons encore devoir patienter un peu.

Les collaborateurs reviendront progressivement au siège et nous allons également pérenniser le télétravail à travers l'accord collectif (afin que tout le monde soit éligible) qui doit être mis en place d'ici le mois juin.

Au sujet de de la transformation de nos outils de gestion et de communication, nous sommes à plus de 90% de l'installation du 3CX. Le déploiement d'Office 365 est en cours. Nous pourrions équiper l'ensemble des salariés et des élus d'ici fin mai avec, notamment, l'accessibilité à l'outil Teams qui

comprend le pack office et le système de visioconférence avec la possibilité d'utiliser les ressources de la structure (salles de réunion, les flex office, parking, phone box) etc.

L'outil Jenji (gestion des notes de frais) a, quant à lui, pris du retard dans son déploiement en raison de certaines difficultés liées à la charge de travail importante des équipes. Néanmoins, la phase de tests à grande échelle devrait être déployée en mai pour une mise en place de la plateforme en juillet prochain.

Anne Tournier-Lasserve remercie la directrice générale, en particulier pour la bonne nouvelle de notre chaîne « Athlé. TV » et la félicite pour ce partenariat, bel aboutissement d'un grand investissement et d'un travail conséquent.

8. Intervention de la directrice technique nationale

Anne Barrois-Chombart évoque d'abord les relais mondiaux de Chorzów. L'équipe de France est sur place. 5 équipes sont engagées : les relais 4x100 m hommes et femmes, les relais 4x400 m hommes et femmes et le relais mixte 4x400 m.

Cette compétition est qualificative pour les JO (les 2 relais hommes sont déjà qualifiés) et pour les championnats du monde à Eugène (USA) en 2022.

D'autres compétitions internationales vont avoir lieu dans les prochaines semaines :

- 8 et 9 mai, Coupe d'Europe des lancers à Split (Croatie) ;
- 16 mai, Coupe d'Europe de marche à Podebrady (République tchèque) ;
- 29 et 30 mai, Championnats d'Europe par équipes à Chorzów (Pologne) ;
- 5 juin, Coupe d'Europe du 10 000 m à Birmingham (Grande-Bretagne).

A noter que pour cette compétition, nous avons réussi à ouvrir la course de sélection à des athlètes non listés après négociation avec le ministère des Sports. Nous avons pu justifier cela par le fait que certains athlètes pouvaient « jouer » cette sélection au regard de leur niveau de performances. Cela a créé quelques incompréhensions, notamment au niveau des athlètes étrangers qui ne pouvaient participer, alors que leur niveau de performance le justifiait. Cependant, comme il s'agissait d'une épreuve de sélection pour l'équipe de France, nous n'avons pu justifier de la présence d'athlètes étrangers.

La directrice technique nationale partage aussi une mauvaise nouvelle tombée cette semaine : l'annulation de la Coupe du monde des U18 de courses de montagne en GBR, ainsi que l'annulation des championnats d'Europe de courses de montagne 2021 au Portugal.

Stages équipes de France

Des stages ont pu se dérouler notamment à Boulouris, Nice, Salon-de-Provence et en Corse ; le groupe sprint haies y est d'ailleurs encore. Nous avons privilégié les sites en France métropolitaine car la situation sanitaire et les protocoles varient d'un pays à l'autre. Il nous faut vraiment mesurer les avantages et les risques de partir à l'étranger en ce moment.

Le groupe de Philippe d'Encausse avec Renaud Lavillenie s'est envolé ce matin pour les USA après moultes difficultés...

Les athlètes et les meetings flash

La liste élargie

Nous avons tous eu connaissance de la possibilité d'ouvrir les compétitions à plus de 30 % d'athlètes non listés. Mais cette option a été supprimée avant qu'on puisse la mettre en place.

Donc, jusqu'au 3 mai, seuls les athlètes dits « sportifs de haut niveau » (SHN), élites, seniors et relèves, peuvent participer à des compétitions. Les espoirs et collectifs nationaux le peuvent uniquement dans un rayon départemental ou dans la limite des 30 km (règle qui a évolué depuis la dernière fois).

Pour autant, la DTN, notamment, Philippe Leynier et Pierre Friteyre ont travaillé sur une liste élargie, à faire valider dès que la situation le permettra. Il s'agit de fournir aux organisateurs de meeting une liste par discipline d'athlètes « à inviter ».

Philippe Leynier explique que cette liste, d'environ 500 athlètes, a été établie **essentiellement sur la base des minima pour les Championnats de France élite 2019** (dernière année de fonctionnement normal). Cette liste va être transmise au directeur des Sports pour validation, afin que les organisateurs de meetings puissent s'y référer.

Les meetings flashes

Vous le savez, tous les meetings nationaux prévus en mai ont été annulés. Les contraintes sanitaires et la participation limitée aux seuls SHN n'a pas permis aux organisateurs de maintenir leur compétition. Même si, évidemment, on peut le comprendre, cela entraîne une situation difficile pour les athlètes qui n'ont que très peu de compétitions pour réaliser les minima en vue des compétitions internationales, dont les JO.

La cellule haute performance a recensé tous les besoins en épreuves auprès des référents de spécialités. Aussi avons-nous lancé un « appel à l'aide » auprès des ligues pour nous aider à mobiliser et accompagner les organisateurs potentiels dans les territoires.

Cet appel à l'aide a été entendu et Anne Barrois-Chombart remercie Jean-Marc Béraud pour son soutien sur ce dossier ainsi que tous les présidents de ligue engagés, qui ont relayé la demande dans leur territoire. La DTN confirme que ce type d'organisation n'est vraiment pas simple dans le contexte actuel.

Philippe Leynier indique qu'à ce jour, et jusqu'au 16 mai, il y a 15 meetings de proposés et, au total, 29 meetings jusqu'au 20 juin prochain. Quelques propositions de meetings sont encore en cours de finalisation. Cela va permettre aux athlètes d'être dans de meilleures conditions pour réaliser les minima. Il annonce ensuite quelques bonnes nouvelles concernant, entre autres, la possibilité, à partir du 19 mai, offerte à tous les athlètes, de participer à des compétitions. Il faudra bien sûr continuer à respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le couvre-feu devrait être repoussé à 21h, ce qui permettrait d'organiser de petites compétitions en soirée. Des décisions sont attendues concernant le running, la jauge dans les stades, selon les prochaines étapes du déconfinement. Donc, attendons avant de nous réjouir totalement !

La situation des CTS

Comme déjà évoqué par le Président, un sujet important concerne l'avenir des CTS dans les fédérations. La directrice technique nationale explique avoir été destinataire, mi-avril, d'un document sur la campagne de mouvement et de mobilité des CTS. La sémantique est très importante car on n'y parle pas de recrutement. Concrètement, cela signifie pour la quasi-totalité des fédérations, qu'il n'y aura pas de recrutements externes. Pour l'athlétisme, deux postes ont été ouverts pour septembre 2021 mais ne seront pourvus que par un mouvement interne. Or, si pour l'un des deux postes, la chose avait été actée par les services du ministère, pour le second poste (qui concerne la Guadeloupe), le recrutement interne peut limiter la possibilité de pourvoir ce poste.

Cependant, au-delà de la situation de cette année, il est effectivement important de préciser que depuis 2017, la FFA a perdu 7 postes à date. A l'horizon 2024, ce sont 24 CTS qui peuvent être amenés à faire valoir leurs droits à la retraite. Pour l'année 2022, nous avons déjà connaissance de 5 départs officialisés au mois de juillet.

Ces départs touchent aussi bien l'échelon national que territorial. Nous devons absolument engager un travail avec la Direction des sports pour que ces départs soient remplacés.

A l'issue du Tour de France des ligues, un point précis sera fait sur la situation des CTS en région pour proposer un plan de renouvellement des postes de CTS.

Le Tour de France des ligues

Compte tenu des nouvelles règles liées à la crise sanitaire, notre tournée des ligues s'est retrouvée en *stand-by* ce mois-ci. Nous aurions pu opter pour la visioconférence mais nous avons choisi de privilégier le présentiel qui nous paraît plus cohérent dans l'exercice que nous souhaitons mener.

Avant les nouvelles mesures sanitaires, 3 visites ont pu être réalisées. Hier, nous avons présenté la synthèse des travaux menés lors de notre visite mi-mars en Bourgogne Franche-Comté. Son président, Alain Bulot, avait d'ailleurs convié tout son comité directeur à cette restitution. La DTN a trouvé l'exercice très intéressant et espère que son impression est partagée !

Nous serons lundi 3 et mardi 4 mai en Île-de-France et allons maintenir le calendrier.

Anne Barrois-Chombart prévoit de présenter les travaux menés lors de l'assemblée générale du 12 juin, afin de nous faire partager, au-delà de la démarche, les éléments d'analyse et les perspectives qui naissent de ces temps de travail et d'échanges.

9. Textes réglementaires

Jean Gracia présente et commente rapidement les modifications proposées pour les statuts, le règlement intérieur et les règlements généraux.

→ Statuts

Jean Gracia explique les raisons des modifications proposées.

Les modifications liées aux statuts sont adoptées à l'unanimité des votants pour transmission à l'assemblée générale.

→ Règlement intérieur

Après les explications données par Jean Gracia, Daniel Arcuset prend la parole au sujet de l'article 31-1 relatif à la composition du bureau fédéral.

Il fait l'historique de la composition du bureau fédéral et rappelle qu'il avait participé à un groupe de travail sur le sujet dès 2016. Il estime que l'élargissement du bureau fédéral à 18 personnes, « pour des raisons de circonstance, n'est ni fondé, ni approprié, ni déontologiquement acceptable ».

Il votera donc contre la modification de l'article 31-1 du règlement intérieur.

Marcel Ferrari indique simplement qu'il est membre d'une intercommunalité, dans laquelle 58 personnes sur 83 sont membres du bureau.

Les modifications liées au règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité des votants, (moins un vote contre l'article 31-1), pour transmission à l'assemblée générale.

➔ Règlements généraux

Jean Gracia donne les explications nécessaires à la bonne compréhension des modifications proposées et répond aux précisions demandées par Didier Vareecke, Lahcen Salhi et Odile Diagana.

Daniel Arcuset intervient ensuite pour demander des explications au sujet des mutations gratuites.

Jean Gracia indique que les reformulations demandées par les intervenants seront prises en compte.

Les modifications liées aux règlements généraux sont adoptées à l'unanimité des votants.

Jean Gracia évoque ensuite le projet de loi du Gouvernement concernant la non-obligation de certificat médical pour les mineurs. Cette loi votée le 7 décembre 2020 est théoriquement applicable depuis le 1^{er} janvier 2021, sauf que le décret d'application n'est toujours pas paru.

Jean Gracia propose donc d'attendre la sortie du décret qui donnera des précisions sur ce sujet. Mais comme il faudra appliquer la loi dès que le décret sera sorti, il propose aux membres du comité directeur de déléguer au bureau fédéral la possibilité de modifier nos textes, si le décret paraît avant la prochaine réunion du comité directeur.

Tant que nous n'avons pas modifié nos textes, il est bien précisé que le certificat médical est obligatoire pour les mineurs susceptibles de participer à une compétition.

10. Impulsion 2024

Arnaud Flanquart ne revient pas sur les objectifs, déjà présentés lors du précédent comité directeur. Il précise que les coordonnateurs chargés des 24 engagements, ont été réunis le 17 avril dernier. Dans un premier temps, l'objectif est de faire remonter de 3 à 5 projets prioritaires. Chaque coordonnateur a reçu des fiches projets qui pourront lui être transmises pour assurer une mise en cohérence et élaborer une feuille de route qui s'enrichira tout au long de l'olympiade. Une première restitution sera faite au bureau le 2 juin, puis à l'assemblée générale.

Daniel Arcuset intervient en tant que coordonnateur de la proposition N° 16 : « mettre en place un observatoire et un laboratoire des activités des territoires athlétiques ». Il rappelle ensuite l'intitulé de la proposition N° 10, pilotée par Jean-Marc Béraud : « accompagner activement les ligues et les comités départementaux pour concrétiser leurs projets et favoriser leur structuration ».

Par ailleurs, un des six chantiers transversaux (coordonnateur : Marcel Ferrari) a pour titre « organisation territoriale ». Daniel Arcuset aimerait travailler en trinômes avec ces deux groupes de travail. Il serait bon d'y associer le référent du pôle développement et aussi Sylvain Collette, président de la CNDC.

« J'ai été un peu long, mais il fallait que je précise cela ».

11. PSF

Marcel Ferrari nous rappelle qu'en ce moment, les structures (clubs, comités départementaux et ligues) déposent leur dossier sur le « compte-asso » de l'ANS.

Au fur et à mesure, les vérifications sont faites pour éventuellement demander des compléments d'informations ou réaliser des ajustements pour éviter le rejet du dossier.

Au 29 avril, une cinquantaine de dossiers ont été déposés, essentiellement par des clubs. La limite de dépôt est fixée au 9 mai et on sait que de nombreuses structures attendent la dernière semaine. Les vérifications s'échelonneront jusqu'au 16 mai et les instructions des dossiers débuteront le 17 mai.

Par ailleurs, la question de l'éligibilité des clubs relative au dépôt de dossier s'est posée. La règle est d'avoir au moins un label dans un secteur. Cependant, un certain nombre de clubs ont perdu leur labellisation en 2020. Au vu du contexte particulier due à cette pandémie, nous avons récupéré les clubs labellisés en 2019, mais qui ne l'étaient plus en 2020. C'est un choix que nous assumons pour élargir le nombre de clubs éligibles.

12. Questions diverses

Le secrétaire général indique qu'il n'y a pas de questions diverses portées à sa connaissance.

Le président André Giraud remercie toutes les personnes présentes et clôt cette réunion en rappelant à tous les membres du comité directeur que la prochaine réunion aura lieu à Angers le vendredi 25 juin.

- Clôture de la séance à 21h00 -

Jean-Marie Bellicini, secrétaire général, avec l'aide d'Alain Martres, secrétaire général-adjoint et de Claudine Rémond, chargée de mission administratif.

Annexes

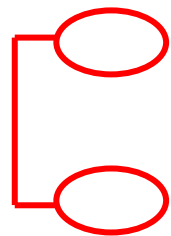
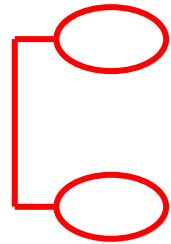
- *Extraits de la présentation générale*

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

30 avril 2021

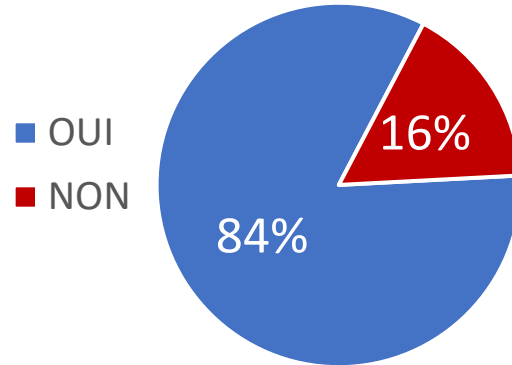
RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DOCUMENTS ANNEXES



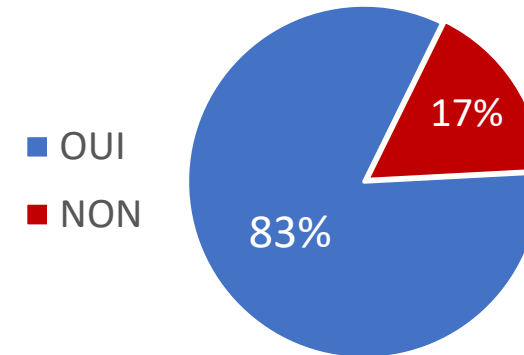
Date	Ligue	Représentant
27-mars	Bourgogne Franche Comté	MANNEVY Christine
26-avr	Centre Val de Loire	VIRLOUVET Christine
12-mai	Bretagne	VAREECKE Didier
15-mai	Sud Provence Côte d'Azur	FERRARI Marcel
21-mai	Occitanie	THOMAS Jean
22-mai	Grand Est	BELLICINI Jean-Marie
22 ou 29 mai	Corse	HUERTAS Michel
29-mai	Normandie	TALARMIN Alain
29-mai	Île de France	FLANQUART Arnaud
29-mai	Nouvelle Aquitaine	PREVOST Martine
29-mai	Pays de la Loire	CARLAC'H Dominique
04-juin	Auvergne Rhône Alpes	MARTRES Alain
05-juin	Hauts de France	JAEGER Emmanuelle

- Enquête réalisée sous la forme d'un google form envoyée à 94 comités départementaux. Réponses reçues entre le 23 mars et le 20 avril 2021.
- Questionnaire divisé en rubriques :
 - informations générales sur le CDA ;
 - le Comité directeur et les commissions ;
 - le fonctionnement et les ressources du CDA ;
 - les actions du CDA ;
 - la formation ;
 - la communication ;
 - le matériel et les équipements ;
 - éthique et intégrité au sein du CDA.
- Des questions précises (types QCM) mais aussi la possibilité de laisser des commentaires.
- 85 réponses reçues soit 90% des Comités départementaux contactés
- Des résultats à analyser, faire émerger les pistes de travail (en cours).

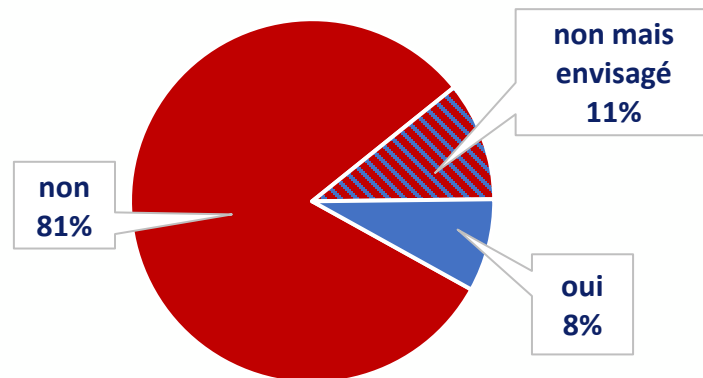
Le comité a-t-il un plan de développement ?



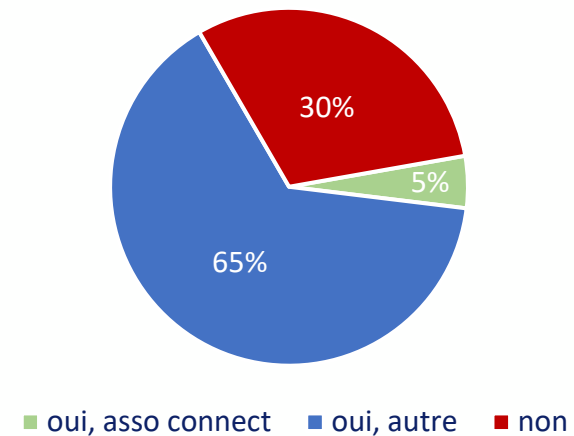
Si oui, est-il communiqué aux clubs ?

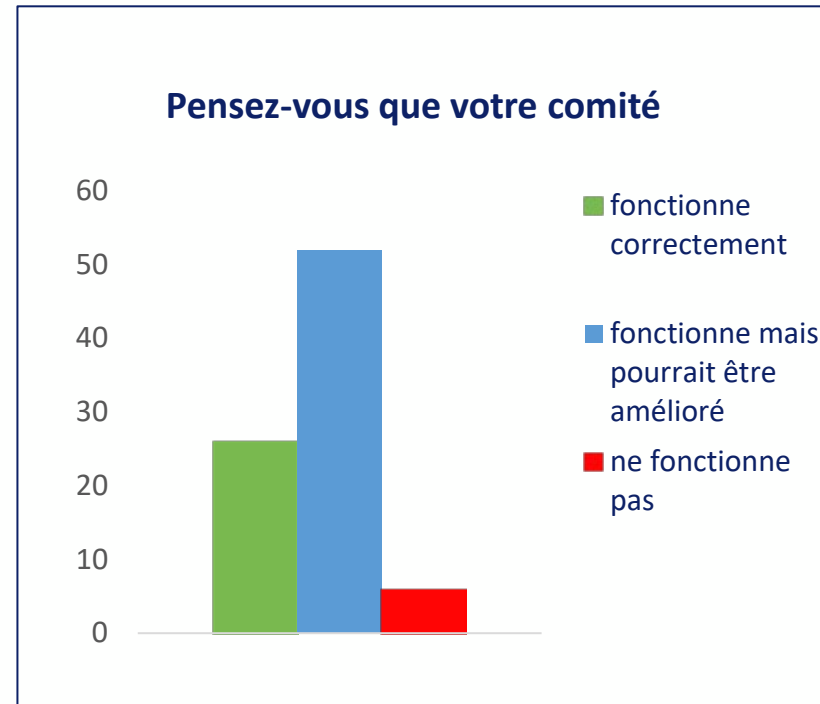
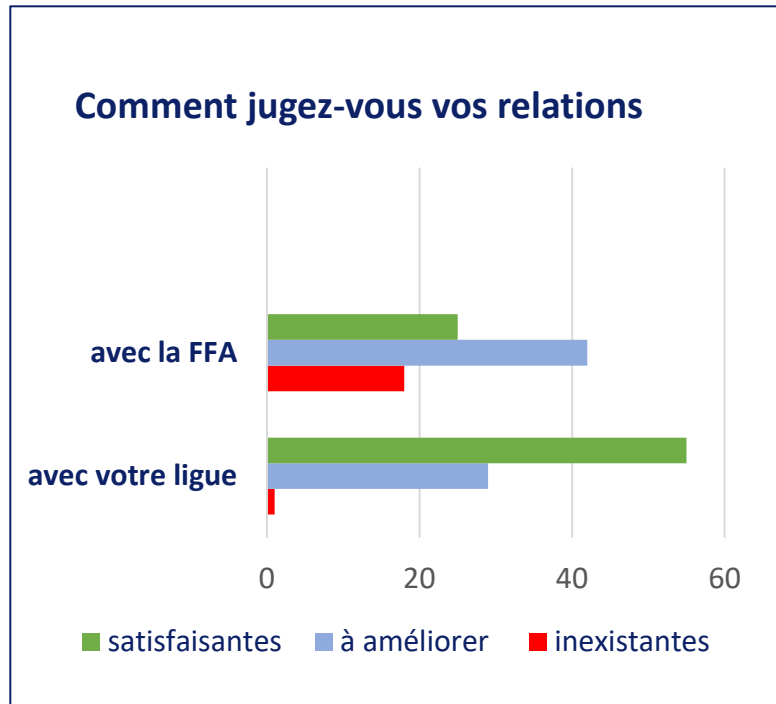


Utilisez-vous Asso connect ?



Avez-vous un logiciel de comptabilité ?





- Beaucoup de difficultés à motiver les dirigeants déjà fort occupés dans leur club.
- Prix des licences : comment gère t-on l'après Covid ? Remises ?
- Il serait bon que le Comité départemental connaisse avant son Assemblée générale les tarifications de la FFA et de la Ligue.
- Seulement deux stades dans le département qui sont à rénover tous les deux.
- Éthique, intégrité : tout est à faire.
- Formation : très compliqué pour les clubs, beaucoup de clubs laissent tomber à cause des prix et de l'éloignement des formations.

- Organisation de la réunion du Comité directeur du 25 juin à Angers.
- Utilisation par le CNOSF de la Charte d'éthique et de déontologie de la FFA.
- OFA – Équivalences.

NOUVEAUX DIPLOMES	POINTS	ANCIENS DIPLOMES DE NIVEAU EQUIVALENT
Dirigeant adjoint	15	Dirigeant 1er degré régional
Dirigeant	21	Dirigeant 2ème degré fédéral
Dirigeant expert	30	Dirigeant 3ème degré expert
Assistant encadrement sportif	8	
Initiateur Animateur	15	Entraîneur 1er degré
Educateur Entraîneur Coach	21	Entraîneur 2e degré
Entraîneur expert	30	Entraîneur 3e degré
Juge assistant Assistant secrétariat informatique	8	Officiel technique départemental
Juge Opérateur du secrétariat informatique Compileur	15	Officiel technique régional
Chef juge Coordonnateur du secrétariat informatique Compileur référent	21	Officiel technique fédéral
Juge arbitre Administrateur référent du secrétariat informatique	30	Juge arbitre général Secrétaire informatique de compétition national
Assistant événementiel Speaker départemental Escorte contrôle antidopage	8	Animateur-commentateur départemental Délégué antidopage (CAD)
Référent événement Speaker régional Délégué fédéral contrôle antidopage	15	Animateur-commentateur régional Délégué escorteur (CAD2)
Directeur d'organisation Speaker national Délégué expert contrôle antidopage	21	Animateur-commentateur fédéral Délégué expert (CAD3)
Speaker expert	30	Animateur-commentateur expert

DROIT D'APPEL

100 €

DROITS DE MUTATION		Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Running	Athlé Découverte	Athlé Santé	Athlé Encadrement
Athlé Compétition	U14-U16	60 €	60 €	-	-	-	60 € (*)
	Autres	120 €	120 €	120 €	-	120 €	120 €
Athlé Entreprise	U14-U16	60 €	60 €	-	-	-	60 € (*)
	Autres	120 €	120 €	120 €	-	120 €	120 €
Athlé Running		120 €	120 €	120 €	-	120 €	120 €
Athlé Santé		40 €	40 €	40 €	-	40 €	40 €
Athlé Encadrement	U16	60 €	60 €	-	-	-	60 €
	Autres	120 €	120 €	120 €	-	120 €	120 €

PROJET DE SERVICES AUX LICENCIÉS (1/2)

Des offres exclusives pour les fans d'athlé

Une plateforme digitale TV 100% gratuite pour les licenciés

Accès à 100% de l'athlétisme gratuitement, avec les meetings de la Wanda Diamond League, les Championnats de France et Meetings Nationaux pour la première fois regroupé au sein d'une offre unique. (gratuité saison 1 exclusive pour les licenciés 2020/2021)

Athlé Mag

Prolongation de 6 mois offerte pour les licenciés 2020/2021 abonnés à Athlétisme Magazine

Pour les licenciés 2020/2021, non abonnés, mise à disposition gratuite de la version digitale jusqu'à fin 2021

Offres billetterie

La gratuité ou des offres exceptionnelles sur tous nos évènements premium pour les licenciés 2020/2021 :

- CF Elite et CF de Cross
- Meeting de Paris et Meeting de Paris Indoor

Offre formation

Un avoir/crédit formation pour 1 ou 2 modules de formation entraîneur/évènementiel ou module spécifique running (à créer)



S'il ouvre un compte au Crédit Mutuel/CIC, le licencié bénéficie d'un remboursement de 50 € sa cotisation. Le club est également récompensé, puisqu'il reçoit 50 € à chaque fois qu'un licencié devient client de la banque



Des ventes privées exceptionnelles pour s'équiper en produits « France » à la rentrée 2021 avec de fortes réductions



Toute l'année, des offres de réduction réservées aux licenciés FFA avec primes spécifiques réservées aux licenciés 2020-21

La Fédération Française d'Athlétisme, l'Équipe et Sportall innovent avec une offre 360 au service des fans : 100% de l'athlé accessible dès 2021 avec une seule offre !

L'ÉQUIPE

- La chaîne numéro 1 du sport en France
- 100% gratuit
- Une audience en forte hausse (record à 1.7m)
- La chaîne de l'athlé : Diamond League, Continental Tour, Championnats et meetings français, Marathons internationaux



- La première plateforme de streaming dédiée au sport
- Des outils de production et de promotion digitale inédits
- Accompagne déjà plus de vingt ayant-droits sportifs dans la diffusion sur tous les écrans

MODIFICATIONS ENVISAGÉES	ARTICLES IMPACTÉS
<p>Intégrer la possibilité, en cas de circonstances exceptionnelles, de recourir à la visio-conférence pour l'organisation de l'Assemblée générale. Dans ce cas, cela entraîne nécessairement un vote électronique.</p> <p>Pour les modalités de vote, ceux-ci pourraient être ouverts en amont de l'AG pour les résolutions concernant des élections. Pour les autres résolutions, l'ouverture des votes ne pourrait avoir lieu avant que le point ne soit abordé.</p>	<p><i>Articles 21.8 et 21.12</i></p>
<p>Intégrer la possibilité de recourir à la visio-conférence pour l'organisation du Comité directeur.</p>	<p><i>Article 33.1</i></p>

MODIFICATIONS ENVISAGÉES	ARTICLES IMPACTÉS
Pour certaines commissions nationales (CSOE, CAS,...), il n'est pas possible d'obliger certains membres à prendre une licence.	<i>Article 2.1</i>
Modification de la composition du Bureau fédéral (en s'inspirant de la rédaction des Statuts de la Fédération Française de Natation)	<i>Article 31.1</i>
Intégrer la possibilité de recourir à la visio-conférence pour l'organisation des réunions du Bureau fédéral.	<i>Article 32.4</i>
Intégrer la possibilité de recourir à la visio-conférence pour l'organisation des réunions du Secrétariat général.	<i>Article 41.3</i>
Intégrer la possibilité de recourir à la visio-conférence pour l'organisation des réunions des Commissions nationales et Comités.	<i>Article 62.1</i>

MODIFICATIONS ENVISAGÉES	ARTICLES IMPACTÉS
<p>Transfert de la responsabilité de « sélectionneur » du Directeur technique national vers le Comité de sélection des équipes de France.</p> <p>Création du Comité de sélection des équipes de France</p>	<p><i>Articles 56.2, 61.5 et nouveau 66.3</i></p>

MODIFICATIONS ENVISAGÉES	ARTICLES IMPACTÉS
Suppression de la procédure de mutations pour les catégories U7, U10 et U12 car les changements de clubs pour ces jeunes est très souvent liée à un changement de domicile voire une décision des parents.	<i>Articles 2.2.1, 2.2.3, 2.3.1 et 2.3.3</i>
Intégration d'une disposition définissant la notion d'athlète professionnel sur la base des dispositions du Code du sport.	<i>Article 2.2.2</i>
Suppression du principe de mutation gratuite entre le 30 septembre et le 31 octobre. Aucune raison pour que la FFA et la Ligue soient privées du droit de mutation.	<i>Article 2.3.3</i>
Suppression de la règle des cinq nouveaux licenciés pour l'affiliation d'un club.	<i>Article 1.1.2</i>
Ajout des escortes, délégués antidopage et autres fonctions d'encadrement quant à l'obligation de licence.	<i>Article 2.2.2</i>

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME - visioconférence

SAMEDI 12 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR

10h - 11h00

11h00

Vérification des pouvoirs
Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président
Rapport de la Commission de Vérification des pouvoirs
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 5 décembre 2020
Allocution du Président
Rapport moral et d'activité du Secrétaire Général
Modifications de textes (Statuts - Règlement Intérieur...)
Intervention de la Directrice Technique Nationale
Intervention de la Directrice Générale

14h00

Fin de la première session

19h00

Rapport du Trésorier Général
Rapport du Commissaire aux comptes
Approbation du bilan au 31/12/2020 et du compte de résultat 2020
Affectation du résultat 2020 et approbation
Fixation du montant de la cotisation des clubs
Présentation du budget 2021 et approbation
Rapport d'étape du programme Impulsion 2024
Bilan de la surveillance médicale des athlètes licenciés inscrits sur les listes de Haut-niveau

22h00

Clôture de l'Assemblée Générale par le Président